

# Nouveau modèle pour nouveaux entrepreneurs!

**neonomia – plus qu'une simple collaboration**

*neonomia développe l'entrepreneuriat salarié à Genève. Réunis en coopérative, «néonomiennes» et «néonomiens» se partagent un administrateur, un comptable, cotisent à l'assurance chômage et collaborent pour développer leurs activités.*

Développer une entreprise, c'est formidable, mais c'est aussi une montagne de paperasse. Se lancer, c'est enivrante, mais c'est aussi moins rassurant que toucher un salaire. Entreprendre en tant qu'indépendant, c'est aussi être seul. La coopérative neonomia fait l'économie de ces «mais». Ses membres exercent leur activité depuis un an

avec le statut d'entrepreneur salarié. Techniquement, ils sont salariés par la coopérative. Cette structure innovante encourage aussi les échanges entre membres et entend faciliter les projets communs.

## Gains d'efficacité numérique

Première pierre de l'édifice: des services administratifs communs, qui permettent aux entrepreneurs de minimiser le temps consacré à ces tâches. Cette mutualisation serait impossible sans les technologies numériques, affirme l'un des fondateurs et coprésident, Alexandre Burnand. «Ce serait ingérable avec des tableaux Excel. Les technologies numériques permettent par exemple d'automatiser les flux comptables. Depuis mon poste, je remplis les formulaires, glisse mes devis, mes factures...» Et là-haut, dans le Cloud, le comptable et l'administrateur veillent!

«À l'origine, pour déterminer les bons outils informatiques, il était très important de bien lister nos besoins. Ensuite, le choix est assez facile», précise l'administrateur Roberto Battolo. neonomia fonctionne actuellement avec un ensemble de logiciels libres et propriétaires. Dans un deuxième temps, l'objectif sera de passer aux 100% logiciels libres.

La maîtrise de cette plateforme numérique – et le bénéfice de ses gains de gestion – exige un apprentissage. «En deux heures, le plus lourd est fait. Ensuite il faut s'y mettre», affirme un autre membre fondateur et coprésident, Yann Bernardinelli. (L'argument parlera tout spécialement aux membres Wir qui ont acquis les outils WIRpay et WIRmarket!)

Robert Battolo consacre actuellement quelque 10 à 15% de son temps de travail à ces tâches d'administrateur. Il parle d'«un accompagnement et un soutien afin que les membres maintiennent les bonnes pratiques». Il évoque des membres disciplinés et appliqués. Déterminés à acquiescer les subtilités de la TVA! Il peut aussi guider celles et ceux qui ont besoin d'aide dans le domaine juridique, ou même de relations clients.

Les membres soumettent donc leurs documents et reçoivent en retour un salaire. Celui-ci est fixe ou se décline en une part fixe et une part variable. «Entre les retenues salariales, les cotisations sociales et les charges de fonctionnement de la coopérative (administration, promotion,



Yann Bernardinelli: «Entre les retenues salariales, les cotisations sociales et les charges de fonctionnement de la coopérative, le salaire net représente entre 60 et 70% du chiffre d'affaires de l'entrepreneur.»



Alexandre Burnand: «La mutualisation des services administratifs que nous pratiquons serait impossible sans les technologies numériques.»

salaires et loyer), le salaire net représente entre 60 et 70% du chiffre d'affaires de l'entrepreneur», témoigne Yann Bernardinelli.

Selon l'expérience commune, entre indépendance et droit au chômage, il fallait choisir. Eh bien non! «Pour construire notre modèle, nous sommes partis du Code des obligations afin d'être sûrs d'être reconnus comme une entreprise qui avait des employés – dans notre cas, des employés libres d'entreprendre», explique Yann Bernardinelli. Le modèle a été peaufiné avec un avocat expert du droit du travail, l'État n'a rien trouvé à y redire. Parmi leurs sources d'inspiration, les architectes de neonomia mentionnent les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) françaises.

#### Des responsabilités communes

Ce système détermine des particularités. Lorsqu'un membre décroche un nouveau client, lorsqu'il émet un devis, il engage la coopérative dans son ensemble. Il faut

donc une validation formelle de l'administrateur. Il en va de même avec l'engagement d'un collaborateur pour une durée limitée ou illimitée.

Tout le monde n'est pas éligible. «Nous ne pouvons pas accueillir quelqu'un qui n'a qu'un mandat ou qui se lance avec un premier client s'il n'a pas un business plan sérieux et une profonde volonté d'entreprendre», dit Yann Bernardinelli. «Nous ne sommes pas un incubateur, ce ne serait pas rentable», poursuit Alexandre Burnand. Mais les règles ne sont pas arrêtées, la coopérative s'accorde une marge d'appréciation au cas par cas. «À terme, nous aimerions aider d'autres personnes à démarrer leur activité», ajoute-t-il.

Ce goût pour la formation ramène à l'origine de neonomia, à la Chambre d'économie sociale et solidaire de Genève, et plus particulièrement à son incubateur Essaim, aujourd'hui disparu. Cet incubateur a accompagné une trentaine d'entrepreneurs. Mais son rendement, trop faible, et le contexte politique ont contribué à la perte de



Les entrepreneurs indépendants de neonomia sont plus forts car ils ne sont plus seuls, affirment deux fondateurs de la coopérative, Alexandre Burnand et Yann Bernardinelli.

Photos: Edouard Curchod

sa subvention. Les fondateurs de neonomia, pour la plupart issus de cette mouvance, poursuivent l'aventure en privé – garanti sans subventions.

### Marketing croisé

À sa manière, neonomia fonctionne également comme un tiers-lieu, c'est-à-dire comme un espace de coworking qui encourage fortement la collaboration entre les membres. «Une de nos membres, rédactrice, s'est vu confier par un entrepreneur la conception d'un dépliant de promotion de l'espace collaboratif qu'il a créé pour des entreprises et start-up. Cet espace était fortement imprégné de principes du développement durable, c'est pourquoi elle m'a proposé de travailler avec elle. En combinant mes compétences de spécialiste du management durable avec les siennes en communication, nous avons enrichi le regard sur le projet et sur son dépliant», détaille Alexandre Burnand. Pour que de telles occurrences se multiplient, la coopérative a listé les expertises des différents membres, et identifié, par croisement, des pôles de compétences. Cela doit permettre d'intégrer naturellement les compé-

tences d'un autre membre pour répondre à un client. Mais aussi la création de produits originaux.

En se donnant les moyens de faire progresser, ensemble, les affaires de chacun, ce modèle se distingue de celui des prestations de portage salarial. «Totalement! En définitive, ceux qui les proposent ne font que produire une fiche de paie et ne proposent rien pour soutenir la démarche entrepreneuriale!» affirme Yann Bernardinelli.

Installée depuis une année dans une arcade, neonomia compte aujourd'hui 12 coopérateurs entrepreneurs salariés, et des coopérateurs de soutien. Une demi-douzaine de candidats se présentent chaque mois. Pour le conseil d'administration, la taille idéale se situerait dans une fourchette de 30 à 35 entrepreneurs. Au-delà, il sera temps de lancer une deuxième neonomia dans un autre canton.

● Vincent Borcard  
[www.neonomia.ch](http://www.neonomia.ch)



neonomia favorise les mandats et les projets qui permettent de combiner les compétences des membres. Ici à droite, Céline Von Tobel, et (assise) Laure Bonnevie.